

La Lettre d'Espaces Dialogues

n° 65 / 2^e trimestre 2014

QUELQUES MOTS...

« **Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre** » Winston CHURCHILL
Cette prédiction, nous n'en voulons pas ! Et c'est à la portée de chacun d'entre nous d'y contribuer.

François AMOUDRUZ nous explique comment, après réflexion, la plupart des survivants des camps ont choisi de poursuivre leur combat pour la mémoire et leur travail d'éveil à la vigilance, après la longue route menée au sein de la FNDIRP. Il nous donne l'occasion de nous associer à l'action qu'il mène dans ce but depuis tant d'années. (p.2 et 3)

« *Je suis devenu Européen dans les camps. La même misère a rassemblé des hommes de nationalités différentes et fait voler en éclat les frontières* » dit Pierre SUDREAU dans un texte sur le site du CERD.

Le 25 mai 2014 nous avons le devoir de montrer que ce sont les valeurs qui rassemblent les Européens, que nous avons besoin de ces lieux de débats et de confrontations démocratiques pour ne pas revivre cette misère, que c'est une chance de parcourir cet espace sans entrave et de se mêler les uns aux autres, d'apprendre les uns et des autres, qu'on est plus fort ensemble qu'isolé pour affronter les crises.

Alors bien sûr, comme tout système démocratique, l'Union Européenne n'échappe pas aux critiques et pourtant à chaque nouveau traité le Parlement, seule institution élue par les citoyens, a acquis plus de pouvoirs démocratiques, de contrôle et législatifs. Pour la première fois le Parlement aura un rôle dans l'élection du président de la Commission... Et le citoyen n'est pas oublié qui, depuis 2012 bénéficie du même droit d'initiative que le parlement. C'est l'occasion de rappeler les moyens que la charte des droits fondamentaux offre à tout citoyen européen pour agir. (p.4 et 5)

Espoir, perspectives et vigilance... c'est aussi ce que nous souhaitons vous proposer le 21 juin à notre colloque « **XXI^{ème} siècle, une nouvelle renaissance ?** » dont vous trouverez le programme définitif en page 6.

Notre conseil d'administration s'est élargi avec l'élection de Marc CHAUDEUR et Jean Marie DARTOIS et nous en sommes heureux. Le bureau collégial est reconduit avec Liliane AMOUDRUZ, Jeanine BELLILI, Michèle BOUSQUET et moi-même. Nous remercions tous ceux d'entre vous qui, en renouvelant leur adhésion ou leur abonnement, nous témoignent leur soutien.

Nous invitons dès maintenant les adhérents à inscrire la date du 23 septembre dans leur agenda pour nous accompagner, s'ils le peuvent, à la visite de la Manufacture Beauvillé qui leur est réservée.

Chantal DILLER, Présidente

Dans cette Lettre : **un bulletin d'adhésion pour 2014** pour ceux qui souhaiteraient nous soutenir.

/ LA F.N.D.I.R.P. ... ET MAINTENANT ? /

" On n'insistera jamais assez sur les atrocités commises dans les camps de concentration allemands, sur l'horreur de la simple vie quotidienne d'un Buchenwald, d'un Dora, d'un Auschwitz. C'est ici que l'on comprend vraiment pourquoi nous nous battions, ... Dans ces camps, nous avons profondément ressenti cet effroyable mépris de la personne humaine... qui aurait pu régner dans le monde entier. "
(Général VANBREMEERSCH, 16 mois à Buchenwald)

I - La Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.) Origine et vie.

Créée à Paris dès octobre 1945, six mois après la libération de Buchenwald, première association de cette nature dans toute notre Histoire, la FNDIRP est fondée par les Déportés et pour les Déportés. Elle compte dans ses rangs non seulement les déportés échappés au massacre, mais aussi les Internés, et, ultérieurement, les familles, les amis et les P.R.O. (Patriotes Résistants à l'occupation) d'Alsace-Moselle.

Cette initiative est celle de deux résistants français déportés au camp de Buchenwald et engagés l'un et l'autre au sein de la résistance clandestine du camp : le colonel Frédéric-Henri MANHÈS, chef militaire de la "Brigade française d'action libératrice" et Marcel PAUL, un des chefs du "Comité des Intérêts Français" (CIF).

Face à des situations de délabrement général jamais rencontrées, ils se soucièrent d'abord du sort et de la santé physique et mentale des rapatriés. La médecine traditionnelle était souvent dépassée, et ce sont des médecins eux-mêmes réchappés des camps, et mieux placés pour les comprendre, qui se proposèrent pour soigner et traiter leurs camarades.

Un dispensaire fut mis en place rapidement, puis le Centre médico-social Jean MOULIN prit en charge les jeunes rescapés qui ne retrouvaient plus leur famille. Le Centre s'occupait de leur orientation et de leur formation professionnelle.

Ces structures se révélèrent insuffisantes, des constructions hospitalières étaient nécessaires. La Fédération fit construire à Fleury-Mérogis la clinique F.-H. MANHÈS puis la maison de retraite médicalisée Marcel PAUL.

Elle défendit les intérêts de ses membres en leur faisant attribuer des cartes de déportés et en livrant un combat - gagné au nom des grands principes - pour l'égalité des droits entre déportés politiques et déportés résistants, et l'obtention de justes pensions d'invalidité.

Au cours des trois décennies qui suivirent sa création, notre Fédération, à travers ses Associations Départementales, s'impliqua dans la bataille pour la mémoire : par le livre, l'image, les expositions, les conférences, à travers tout l'hexagone les anciens déportés s'adressèrent au grand public, mais surtout aux jeunes, pour faire connaître, inlassablement, à travers leur propre vécu et les expériences de leurs camarades, les dangers de la pensée totalitaire et la nécessité de la vigilance politique. Elle organisa aussi - notamment à Strasbourg - d'importants rassemblements de masse de portée internationale.

Puis, le temps a fait son œuvre : la volonté de transmettre devint du surmenage, bien des camarades prirent conscience de leur fatigue. En premier lieu les responsables nationaux de la FNDIRP, qui en plus du témoignage assuraient la charge et les soucis d'une bonne gestion du patrimoine immobilier.

II - FMD et AFMD.

Après quelques années de réflexion, la décision fut prise de se séparer des actifs immobiliers. L'Union des Mutuelles de l'Île de France, un organe mutualiste, en devient le cessionnaire, moyennant l'engagement de ne pas les morceler, de les moderniser, tout en respectant nos valeurs. Une Commission paritaire assure ce contrôle.

Notre Conseil d'Administration commença dans ce même temps à s'interroger sur le devenir de la Fédération. En effet, nous ressentions déjà une certaine lassitude au sein de nos Associations départementales et de nos sections. Gouverner, c'est prévoir. L'idée naquit de créer une structure qui nous survivrait et pérenniserait nos combats, une structure qui soit notre héritière. C'est en 1990 qu'a été créée, sous le patronage du Président de la République, **la Fondation pour la Mémoire de la Déportation**, reconnue d'utilité publique (F.M.D.). Son Conseil d'Administration se compose de trois collègues représentant les fondateurs, l'Etat et des personnes issues de la déportation. A l'invitation de sa première présidente Marie-

Claude VAILLANT-COUTURIER, les autres associations de déportés nous rejoignirent et participèrent au capital pour que notre Fondation soit bien représentative du monde de la déportation.

Pour pallier l'impossibilité juridique pour une Fondation d'avoir des adhérents, elle créa en 1995 une Association des **Amis de la Fondation**. L'A.F.M.D. essaime dans l'hexagone via ses délégations territoriales, qui disposent d'une large autonomie, sous réserve de rendre compte de leurs activités propres à la F.M.D.

III - La dissolution reportée de la F.N.D.I.R.P.

La F.N.D.I.R.P. n'en poursuit pas moins sa course, mais, au fil des ans, dans les associations départementales les activités se raréfient, le dynamisme baisse, certaines en perte de vitesse s'associent à d'autres ou cessent d'exister. La question du devenir de la Fédération se posait avec de plus en plus d'acuité.

Le groupe de travail qui y réfléchissait depuis 2008 proposa de dissoudre la Fédération fin 2013, et de soumettre cette proposition aux adhérents. A cette date, le relais serait pris par la F.M.D et l'A.F.M.D. Lors de l'Assemblée générale de 2011, une consultation à bulletins secrets approuva la proposition du Conseil d'Administration. Ce vote devait être ratifié par une Assemblée générale extraordinaire, en application des statuts prévoyant des modalités de vote et une majorité des 2/3.

Il eut lieu le 31 mai 2013 dans le cadre solennel de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Paris. Tous les responsables de la Fédération étaient à la tribune, tous anciens déportés sauf le Secrétaire Général dont les parents étaient morts à Auschwitz.

Or, cette décision si longtemps débattue, mûrement réfléchie, fut refusée par une assemblée composée d'une majorité de votants plus jeunes, se prévalant de la déportation à des titres divers, peu actifs jusque là, et quelquefois adhérents de fraîche date. A l'énoncé des résultats du vote, les Présidents et administrateurs présents à la tribune se levèrent et cédèrent la place aux nouveaux venus. Cette Fédération fondée pour les déportés n'était plus la leur.

Elle continue néanmoins sa route avec ses nouveaux dirigeants, tandis que la plupart des survivants des camps vont adhérer à l'A.F.M.D. Dans une atmosphère plus

sereine, ils lui apportent leur expérience et leurs témoignages.

IV - La transmission.

Les plus jeunes d'entre nous continuent à témoigner en milieu scolaire, et à inciter les futurs citoyens à réfléchir avant de mettre leur bulletin dans l'urne. La renaissance actuelle, chez nous et ailleurs de l'idéologie national-socialiste, sous quelque forme que ce soit, et les récents succès électoraux de partis politiques qui masquent de populisme des sympathies encore plus inquiétantes, illustrent la nécessité d'éveiller la vigilance des jeunes qui vont bientôt voter. Plus que jamais, nous devons leur dire que nous nous battons parce que, dans les camps, nous avons profondément ressenti « cet effroyable mépris de la personne humaine ». Nous luttons contre la tentation, au cœur de certaines idéologies, de l'insidieux glissement de l'humain vers l'inhumain.

Pendant près de soixante ans de ma vie, j'ai tenté de transmettre mon expérience concentrationnaire et appelé mes concitoyens à la vigilance. L'enfer nazi a ressurgi sous d'autres formes, sous d'autres cieux. D'autres horreurs ont été perpétrées, le sont encore, et nous, au nom de nos camarades restés là-bas, nous devons crier, et crier encore. Nous savons ce qu'est l'enfer : nous en revenons.

Une page est maintenant tournée. D'autres prennent en charge nos souvenirs et nos combats, la Fondation et les Amis savent sur quels chemins ils se sont engagés et tant que nous pourrons nous serons à leur côté.

François AMOUDRUZ,

Buchenwald et Flossenbürg

Président national délégué de la F.N.D.I.R.P. jusqu'à fin 2013

Vice-président de la F.M.D ET DE L'A.F.M.D.

Post-scriptum

Je voudrais ajouter une touche plus personnelle.

En 1940, à Clermont-Ferrand, mes parents m'inscrivent aux Eclaireurs de France. Très vite, je suis à l'aise au milieu de ces jeunes et de ces « chefs » bienveillants et à l'esprit ouvert. En 1942, l'année de mon 2^e bac, je passe chez les « routiers ». Je ne saurai que plus tard que ce mouvement était intimement lié à la Résistance, mais ses valeurs me conviennent.

Elles m'accompagneront tout au long de ma déportation, m'aideront à survivre et à être solidaire de mes compagnons de malheur. C'est par fidélité que je m'investis aujourd'hui dans ce mouvement laïque, enrichi – alourdi – d'une expérience non transmissible, mais lourde de questionnements.



/ MOBILISONS-NOUS POUR L'EUROPE /

« **Nous avons plus que jamais besoin d'Europe** » Dominique MOÏSI –23 novembre 2013 à l'Université d'automne des Maisons de l'Europe

Mais « **si vous ne vous occupez pas de l'Europe, c'est l'Europe qui va s'occuper de vous** » - Daniel COHN-BENDIT le 16 avril 2014 qui, après 20 ans passés au parlement européen, a choisi de ne plus se présenter.

En effet, les décisions du Parlement européen ont un impact sur notre vie quotidienne. Une étude de Notre Europe - Institut Jacques DELORS montre qu'environ un tiers des législations et des ordonnances appliquées en France est issu des textes européens, et cette proportion dépasse 50 % dans certains secteurs (agriculture et pêche, économie et écologie).

Autre argument pour montrer l'importance pour tout citoyen européen de se mobiliser pour l'Europe, c'est notre poids à l'échelle du monde : alors que l'Europe représentait 20 % de la population mondiale au XVIIIème siècle elle ne sera plus que 6 % en 2050

Même si la démographie n'est pas tout, et qu'avec 23 % du PIB mondial l'Union Européenne est la 1^{ère} puissance économique mondiale, le monde autour d'elle est devenu à la fois plus incertain et plus complexe et justifie ce besoin d'Europe.

Pourtant un décalage profond existe entre la manière dont l'Europe est perçue dans le monde - son modèle fait rêver notamment le Japon et la Chine qui n'ont pas connu la réconciliation, mais aussi les investisseurs - et la manière dont les européens se perçoivent : négativement et paralysés par des peurs exprimées parfois de manière excessive :

- peur d'être envahi par les plus misérables,
- peur d'être dépassé par les plus dynamiques,
- peur d'être tué par les plus fanatiques !

Pour Dominique MOÏSI : « *Il faut distinguer, dans le regard que porte le monde sur l'Europe, le modèle et l'acteur. Si l'Europe continue d'être perçue comme un modèle, elle n'est plus forcément perçue comme un acteur. Toute la question pour nous Européens est de savoir si nous pouvons demeurer un modèle sans être un acteur. Le regard de l'autre nous pousse donc davantage à vouloir être Européens et faire en sorte que l'Europe existe dans le monde.* »

D'après notes de C DILLER sur l'intervention de D MOÏSI (cf. les actes de l'Université d'automne)
<http://www.maisons-europe.eu/universite-des-maisons-de-l-europe-a-strasbourg>

Comment être un « citoyen européen » c'est-à-dire un véritable acteur ? Quels sont les moyens de peser sur les institutions européennes ?

Le texte fondateur de la citoyenneté européenne est le traité de Maastricht adopté en 1992 ; depuis le Traité de Lisbonne de 2009, la Charte des droits fondamentaux est devenue juridiquement contraignante et rassemble dans un même texte tous les droits des personnes autour de quelques principes majeurs : dignité humaine, libertés fondamentales, égalité entre les personnes, solidarité, citoyenneté et justice.

http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

La charte liste au chapitre V les droits et libertés associés à la citoyenneté :

- **Le droit de voter et de se présenter aux élections locales et européennes dans n'importe quel Etat membre sous les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat**
- **Le droit de pétition devant le Parlement européen et de recours devant le Médiateur européen ou la Commission européenne**
- **Le droit de s'adresser aux institutions de l'UE dans l'une des langues officielles et de recevoir une réponse dans cette même langue**
- **Le droit d'accès aux documents des institutions, organes ou organismes de l'Union**
- Le droit à la protection par les autorités diplomatiques ou consulaires des autres Etats
- Le droit à une bonne administration
- Le droit de ne pas faire l'objet de discriminations en raison de la nationalité dans les limites d'application du Traité
- La liberté de circuler librement et de résidence à travers l'Union et le droit de demander du travail à n'importe quel poste (mesures transitoires possibles pour un nouvel adhérent)

Qu'ils soient des droits liés à un sujet concernant l'initiateur de l'action ou liés à des thèmes plus généraux, ces actes citoyens sont susceptibles d'influencer les activités des institutions de l'Union.

Quelques précisions, à propos de certains de ces droits

Le droit de pétition :

Tout citoyen de l'UE ou toute personne résidant dans un Etat membre (de même que toute association, organisation si elle a son siège dans l'Union) peut adresser au Parlement européen individuellement ou collectivement une pétition **au sujet d'une question** relevant d'un domaine de compétence de l'UE et **le concernant directement**.

Plus de 1000 pétitions citoyennes parviennent au Parlement européen chaque année. Les services de la commission des pétitions dans laquelle siègent 38 députés sont chargés de décider de leur recevabilité. Cette commission s'adresse à la Commission européenne pour obtenir des informations sur le point soulevé.

La commission européenne peut coopérer avec les autorités nationales ou locales d'un Etat membre pour résoudre le problème soulevé mais ne peut passer outre les décisions prises par les autorités compétentes des Etats membres.

Si la Commission européenne constate que la législation communautaire a été enfreinte, elle peut introduire une procédure de manquement qui peut aboutir à un jugement de la Cour de justice sur lequel le pétitionnaire pourra s'appuyer.

La pétition peut aussi donner lieu à une initiative du Parlement ou le la Commission. Voir les exemples par le lien suivant :

http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_2.1.4.html

L'initiative citoyenne européenne (ICE) :

Depuis le 1^{er} avril 2012, cet outil de démocratie participative de l'UE peut s'exercer. L'ICE, innovation du Traité de Lisbonne de 2009, donne un droit d'initiative à un rassemblement d'au moins un million de citoyens de l'UE, venant d'au moins un quart des pays membres.

Elle constitue une invitation faite à la Commission européenne de présenter une proposition législative dans un domaine dans lequel l'UE est habilitée à légiférer. ***L'ICE est un droit similaire à celui exercé par le Parlement européen et le Conseil.***

Plus d'une vingtaine d'initiatives ont été engagées dont les 2/3 ont été enregistrées et en sont au stade de la collecte des déclarations de soutien.

<http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/ongoing?lg=fr>

Recours auprès de la Commission européenne :

Toute personne peut mettre en cause un État membre en déposant une plainte auprès de la Commission européenne pour dénoncer une mesure (législative, réglementaire ou administrative) ou une pratique imputable à un État membre qu'elle estime contraire à une disposition ou à un principe de droit de l'Union.

http://ec.europa.eu/eu_law/your_rights/your_rights_fr.htm

Recours auprès du Médiateur :

Le Médiateur reçoit les plaintes des citoyens, des entreprises et des institutions européennes et contribue à mettre au grand jour des cas de «mauvaise administration», c'est-à-dire lorsque des institutions, des organes ou des agences de l'UE ne respectent pas la loi, oublient les

principes de bonne administration ou enfreignent les droits de l'homme.

Restent les **interpellations de nos élus européens** qui peuvent être relayés par le système des questions adressées par les parlementaires aux institutions et organes de l'Union Européenne (leurs coordonnées sont disponibles sur [Memopol](#) (email, téléphone, adresse, compte twitter... ainsi que des informations sur l'élu) ; de même les recours auprès de la cour de justice de l'Union Européenne.

Alors bien sûr le fonctionnement de l'UE est souvent jugé opaque technocratique, inaccessible mais en même temps, **le parlement, qui est la seule institution européenne élue par les citoyens, a vu ses pouvoirs progresser. Avec le Traité de Lisbonne, il est devenu co-législateur avec le Conseil dans la plupart des domaines et pour la première fois les nouvelles règles d'élection du Président de la Commission vont s'appliquer : les chefs d'Etat et de gouvernement proposeront au Parlement européen un candidat à la présidence de la Commission « en tenant compte des élections au Parlement européen » et le parlement pourra le refuser.**

Si nous changeons le regard que nous portons sur nous même, alors que, même si « nous ne sommes plus le cœur du monde » nos idées et nos valeurs sont toujours porteuses d'un message universel, ces peurs qui nous paralysent céderont la place à l'énergie et l'imagination pour faire évoluer l'Union Européenne.

Vous trouverez des compléments sur ces droits octroyés aux citoyens européens sur le site :

<http://www.europarl.europa.eu> dans « Vous informer » rubrique fiches d'information sur l'UE



Pour mettre à jour votre agenda, n'hésitez pas à consulter notre site web, que nous sommes en train de rénover :

<http://www.espacesdialogues.org>

Vous y retrouverez aussi les textes des précédentes Lettres, Lectures citoyennes, les actes des colloques et les compte rendus des manifestations organisées par l'association.

Merci de faire connaître notre site, et aussi de nous faire des suggestions !

Courriel : espaces.dialogues@free.fr



LES PROCHAINES MANIFESTATIONS D'ESPACES DIALOGUES

- Samedi 21 juin à partir de 10h

COLLOQUE « XXI^{ème} siècle : une nouvelle Renaissance ? »

Notre époque vit, comme au X^{IV}e siècle, une période de transitions et d'événements qui à l'échelle de l'histoire peuvent être qualifiés de considérables. L'internationalisation du monde, les découvertes scientifiques, l'avènement du numérique, concernent l'ensemble des domaines de la société du XXI^e siècle et re-questionnent la vision du monde et de l'homme, l'organisation des sociétés...

Programme du colloque :

Matin : 10 h à 12 h 45

Thèmes en lien avec les fondements du passé et leur écho dans notre siècle.

- **Laurent NAAS**, directeur de la Bibliothèque humaniste de Sélestat, dont les travaux portent sur l'histoire du livre et des bibliothèques d'Alsace :

« **Révolution de l'imprimerie... révolution numérique ...** ».

- **Alain BOYER**, ancien élève de l'ENS et de l'ENA, agrégé d'histoire et spécialiste du droit des religions :

« **Le XXI^{ème} siècle est religieux... pour le pire et pour le meilleur !** ».

- **Daniel PAYOT**, professeur de philosophie de l'art à l'université de Strasbourg dont il a aussi été le président :

« **La fin des perspectives ?** »

Après midi : 14 h 15 à 17 heures

Thèmes qui marquent notre époque et les questionnements qui en découlent.

- **Israël NISAND**, professeur de médecine, responsable du pôle de gynécologie obstétrique et de sénologie aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg, premier vice-président du Forum européen de bioéthique, adjoint au maire de Strasbourg :

« **De l'homme réparé à l'homme augmenté** ».

- **Pierre COLLET**, professeur en informatique, au laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie de l'Université de Strasbourg :

« **Rôle de la science des systèmes complexes dans les mutations de notre société et influence de la cyber-science sur la vision du monde et la vie de l'homme** ».

- **Roland RIES**, sénateur du Bas-Rhin, maire de Strasbourg, agrégé en lettres modernes :

« **Failles entre ancien et nouveau et difficultés d'émergence du nouveau** ».

Chaque intervention sera suivie d'un débat avec la salle. A la suite de la dernière intervention se tiendra le débat final.

Lieu : à l'auditorium du Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg

Le programme détaillé et définitif de ce colloque sera envoyé fin mai



PROGRAMME DE LA RENTREE

Plusieurs dates à noter :

- Mardi 23 Septembre à 8h30

SORTIE A RIBEAUVILLE

Nous sommes attendus à 10h pour la visite de la manufacture Beauvillé.

En raison du nombre limité de visiteurs, une inscription préalable sera demandée.

Le programme définitif de la sortie sera envoyé aux membres d'Espaces Dialogues en temps utile.

- Samedi 27 et Dimanche 28 Septembre à partir de 11h

SALON DES ASSOCIATIONS

Il se tiendra pendant les 2 jours dans le Parc de la Citadelle à Strasbourg.

Espaces Dialogues vous attendra nombreux sur son stand dans le village « Education – Formation »



ESPACES DIALOGUES La Maison des Associations 1a, place des Orphelins 67000 STRASBOURG

Site : <http://www.espacesdialogues.org> Courriel : espaces.dialogues@free.fr

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, Vol LXXIV Dossier 107/1996

SIRET : 413 732 652 00016 Code APE : 913E